



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 7 novembre 2008 – N° 308/D131

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

*Services producteurs* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises et Direction du Tourisme

**Opportunité** : avis favorable émis le 23 mai 2008 par la formation Transports, tourisme Réunion du Comité du label du 6 novembre 2008 (formation Entreprises)

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie de plein air classée 1 à 4 étoiles et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle.

Les thèmes abordés sont l'occupation quotidienne des emplacements, selon que les emplacements sont nus ou équipés d'hébergement (locatifs), la part des emplacements loués par des «Tours-Operators», les arrivées et nuitées selon le pays de résidence des touristes et selon le type d'emplacements et la durée moyenne de séjour.

L'enquête a lieu chaque année. Elle est réalisée mensuellement durant la saison touristique (de mai à septembre), par voie postale. Le champ de l'enquête est la France métropolitaine.

L'unité économique interrogée est l'exploitant de l'hébergement (NAF Rev 2 55.30Z partiel). La base de sondage est le parc des hébergements touristiques géré par le pôle de compétence Tourisme. L'enquête est exhaustive sur le champ des campings classés 1 à 4 étoiles disposant d'au moins un emplacement loué à une clientèle de passage, sont donc exclus les campings à vocation essentiellement résidentielle ; l'enquête ne porte que sur la fréquentation sur les emplacements de passage. L'exhaustivité a été retenue pour répondre par une seule interrogation à l'ensemble des besoins exprimés par les responsables institutionnels nationaux, régionaux et départementaux, sachant que le parc des campings est très concentré et que la moitié des régions ont moins de 300 campings.

Les résultats mensuels des enquêtes de fréquentation sont publiés dans la *Note de conjoncture* de la direction du Tourisme. Les données annuelles figurent dans le *Mémento du tourisme* de cette même Direction. Chaque Direction régionale de l'Insee a par ailleurs sa propre série de publications (*notes de conjoncture* sur la fréquentation des hôtels et campings, de périodicité trimestrielle en général, *bilans de la saison touristique*, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région, *Tableaux économiques régionaux*).

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2009 à 2013**

Le Président du Comité du label

**signé**

Jacques Garagnon